

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
Commune de LAVAL DE CERE

Procès verbal

Le mercredi 24 septembre 2025 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel MOULIN.

Secrétaire de la séance : René ROUSSILHE

Présents : Michel MOULIN, René ROUSSILHE, Josiane ALLAIN, Magali GIORNI

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Pierre DAUSSET, Marina SEGOND, Sylvain TELLIER, Laurent LEGUAY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 août 2025
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Proposition de vente du Multiple
- 4) Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024 - RPQS
- 5) Questions diverses

Délibérations du conseil :

Adoption du RPQS (N° DE_027_2025)

Le Conseil Municipal convoqué le vendredi 19 septembre 2025 à 17 heures 30 n'a pu délibérer faute de quorum. Une nouvelle convocation a été proposée le mercredi 24 septembre 2025 à 17 heures 30.

L'article L.2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024 n'a pu être finalisé et propose de reporter cette délibération au prochain Conseil.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce report.

Délibération : rejetée

Proposition de vente du Multiple (N° DE__026__2025)

Le Conseil Municipal convoqué le vendredi 19 septembre 2025 à 17 heures 30 n'a pu délibérer faute de quorum. Une nouvelle convocation a été proposée le mercredi 24 septembre 2025 à 17 heures 30.

L'article L.2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un potentiel acheteur serait intéressé pour l'achat du Multiple.

Une visite et contre-visite ont d'ores et déjà eu lieu avec le cabinet Human Immobilier

L'acheteur souhaiterait en faire une maison d'habitation mais voudrait du terrain en plus, notamment le long et derrière le Multiple.

Une discussion s'engage sur la possibilité de faire un lot complet pour le bâtiment et le terrain à l'arrière avec l'abri garage.

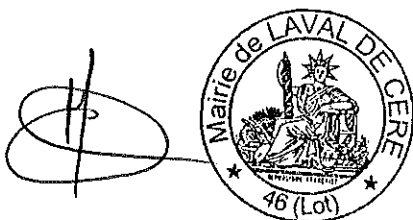
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de demander une évaluation supplémentaire pour le lot complet auprès de l'agence Human Immobilier
- D'ajourner cette décision.

Délibération : rejetée

Michel MOULIN
Président de séance

René ROUSSILHE
Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature of René Roussilhe, the secretary of the meeting.